



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 29 JUIN, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	23/06/2021
Présents :	19	Date d'affichage :	23/06/2021
Votants :	23	Date de publication :	01/07/2021

Etaient présents :

Mesdames AGUIAR Géraldine, DECHANOZ Sylvie; DEVELAY Fabienne, FRANCO Maëlle, GEORGES Corinne, HABLIZIG Karine, LEROUX Aurélie, NOUET Sylviane, TIRANNO Gina ;
Messieurs BEKHIT Thierry, DESCAMPS Gil ; DI CIOCCIO Piétro ; GRAUSI Jérôme; KJAN Sylvain, MARTELIN Yves ; MOLLARD Yoann, NESMOZ David, REIX Stéphane, ROMANOTTO Nicolas, 19

Etaient absents excusés : BELMONTE Sophie (pouvoir à S. Dechanoz), DUHAMEL Gaël (pouvoir à D. Nesmoz), GARNIER Sophie (pouvoir à G. Aguiar), SAETERO Soledad (pouvoir à F. Develay),

Secrétaire de séance : Yves MARTELIN

DELIBERATION n° 2021-049	ADMINISTRATIONS Bail précaire de location du logement type F4 situé 3 Place du Girondan- au dessus de la Poste
---------------------------------	---

Rapporteur : Jérôme GRAUSI

Mr le Maire rappelle au conseil que le logement communal au-dessus de la Poste, a été loué au 01/03/2021 pour une durée de 6 mois s'achevant le 31/08/2021 (délibération n° 2021-010 du 23/02/2021)

Le projet de maison médicale étant toujours en cours d'étude dans le bâtiment qui a été libéré par les services de la Poste.

Le Maire propose de renouveler la location de l'appartement à compter du 01/09/2021 dans les mêmes conditions, à savoir :

Durée : Le bail est fait pour une durée de 6 mois avec effet au 01 septembre 2021 et en conséquence il se terminera le 28 février 2022. Il pourra être reconduit par simple délibération à l'issue des 6 mois.

Loyer : La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 610 € au 01/09/2021.

Dépôt de garantie : Le dépôt de garantie a été demandé, correspondant à UN mois de caution, avec le 1^{er} loyer au mois de mars 2021. Celui-ci est payable d'avance dans les caisses du receveur municipal à la Trésorerie de CREMIEU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail aux conditions susdites avec le locataire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

